



PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire du Jeudi 21 Septembre 2017 à 18 h 00 à la salle des fêtes de Comps

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de procurations : 9

Étaient présents :

Mesdames : S. BERNARD, M. MARTIN, Ch. PRIOTTO, N. BLANC, P. HOFFMANN, N. NELSON, F. SIMIAN, M. MAILLIAT GALLIANO.

Messieurs : D. ARNAUD, M-A. BARBE, É. BOUVIER, G. CUER, G. BOMPARD, P. CHALAMET, Ph. REYNAUD, J-P. FABRE, L. VINCENT, J-M. AUDERGON, J-P. BERNON, O. CADIER, Ph. BERRARD, M. ROUSSET, R. PALLUEL, P. ESPIÉ, J-P. LEMÉE, H. BOFFARD, S. TERROT, A. TIXIER.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

Madame LACHENS Anne (pouvoir BLANC Nicole)

Madame MOULIN Corinne (pouvoir à CUER Gérard)

Monsieur GRESSE Francis (pouvoir à PRIOTTO Christine)

Monsieur KOHLER Rémi (pouvoir à HOFFMANN Patricia)

Étaient absents et représentés par son suppléant :

Monsieur BRUN Daniel (Suppléant PUTOUD Pierre)

Monsieur DE LESTRADE Alain (Suppléante GUILHAUD Eliette)

Monsieur MUCKE Franck (Suppléant RASPAIL Marc)

Était absent, ainsi que son suppléant et a donné pouvoir à un conseiller communautaire:

Monsieur JOST Frédéric (pouvoir à REYNAUD Philippe)

Étaient absents et excusés

Monsieur BOURSALY Jean

Madame BRÈS Françoise

Était absente

Madame MORENAS Geneviève

1 - Ouverture de la séance

Le Président, J-M. AUDERGON, accueille les conseillers communautaires et donne la parole à Jean-Pierre FABRE, Maire de Comps.

J-P. FABRE souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

Il informe que la commune à réaliser des travaux à la chapelle (éclairage extérieur de l'église et installation d'un paratonnerre) ainsi qu'au cimetière (installation d'un columbarium).

Le Président, J-M. AUDERGON demande de procéder à une minute de silence en mémoire de Gilbert MARCEL, ancien maire de Comps et initiateur du Syndicat d'Aménagement de Dieulefit.

Le Président, J-M. AUDERGON procède à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

2 - Approbation du procès-verbal du 06.07.2017

J-M. AUDERGON demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 06.07.2017. Le procès-verbal du 06 Juillet est approuvé à l'unanimité des conseillers communautaires présents (6 ABSTENTIONS : M-A. BARBE, J-P. BERNON, Ph. BERRARD, P. CHALAMET, P. ESPIÉ, Ch. PRIOTTO absents lors du conseil communautaire).

J-M. AUDERGON demande à ce que soient rajoutés deux points à l'ordre du jour relatifs à :

- Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).
- PAE de Boulagne cession et acquisition de voirie entre la CCDB et la commune de La Bégude de Mazenc.

J-M. AUDERGON informe que deux délibérations ont été modifiées :

- Conception et pose de panneaux d'information pour la gestion du multiusage des espaces naturels et agricoles.
- Instauration de la taxe pour la Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations pour l'exercice 2018.

Le Conseil accepte à l'unanimité des conseillers communautaires présents que soient rajoutés ces points à l'ordre du jour.

3 - Le point sur la Commission "Aménagement de l'Espace - Développement Économique"

3.1- Signature d'une convention pour la mise en œuvre des aides économiques avec la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le projet de convention a été envoyé à tous les conseillers communautaires titulaires.

R. PALLUEL informe qu'il a été distribué un tableau récapitulatif des demandes de subventions dans le cadre de l'aide à l'investissement des entreprises du territoire. Depuis 2013, 34 dossiers ont été étudiés, 1 dossier a été ajourné. À ce jour, il a été versé environ 69 000 €, certains dossiers n'étant pas encore soldés. Cette aide irrigue à peu près tout le territoire.

Pour poursuivre, il faut signer une convention avec la région AURA.

Cette aide peut être complétée avec le FISAC et sous condition avec LEADER.

P. STADLER précise que la convention est triennale.

Délibération n°70/2017 :

Robert PALLUEL, Vice-président en charge de la commission " Aménagement de l'espace - Développement économique " rappelle que la CCDB, octroie des aides à l'investissement des entreprises du Pays de Dieulefit-Bourdeaux (dont le règlement d'aide a été validé en conseil communautaire).

Il explique, que La loi NOTRe confère aux Régions la compétence du développement économique et la mission d'organiser les interventions des collectivités territoriales et de leurs groupements en la matière. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a établi à cette fin un Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui fixe le cadre de ces différentes interventions. Le Conseil régional est seul compétent à partir du 1er janvier 2016 pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la Région.

Le cadre de la présente convention permet à la CCDB d'intervenir auprès des entreprises en s'inscrivant dans les régimes d'aides fixés par la Région.

Robert PALLUEL, donne lecture de la convention.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- APPROUVE la convention ;

- AUTORISE le Président à signer la convention pour la mise en œuvre des aides économiques avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, ou tout document utile à cette décision

3.2- PAE de Boulagne cession et acquisition de voirie entre la CCDB et la commune de La Bégude de Mazenc.

R. PALLUEL informe que les travaux ont été réceptionnés sans réserve.

Pour pouvoir signer les compromis, il faut régulariser des problèmes de parcelles et de terrains. Ce sont des voiries qui ont été acquises par la commune récemment et qui ne sont pas inscrites au tableau des voiries. Elles sont considérées comme des parcelles de terres, on a consulté les services des domaines.

La commune de La Bégude céderait 2 parcelles de 365 m² à la CCDB, en contrepartie la CCDB céderait 3 parcelles de 7 001 m² (espace public de la ZA : nouvelles voiries créées, chemin piétonnier, espaces verts, cuve incendie...). On se rapprochera de la mairie pour signer une convention d'entretien d'espaces verts.

M-A. BARBE dit que l'échange de chemin est logique, mais il est surpris de la surface et de la gestion des espaces verts.

Ch. PRIOTTO est surpris de la différence de surface en échange, et souhaite connaître la nature au PLU de ces parcelles. La voirie créée par la CCDB va aussi desservir des habitations, donc c'est une voirie qui ne va pas être qu'utilisée que pour la compétence de la CC (économie), donc il faut un prorata avec la mairie.

M-A. BARBE répond que concernant la voirie c'est une histoire de rationalisation, de bonne circulation.

Ch. PRIOTTO indique que pour toutes les ZA il faut que ce soit identique, la voirie de la ZA de Dieulefit est communale.

M-A. BARBE dit que c'est ce qui va se passer à La Bégude de Mazenc avec cette cession/acquisition.

J-M. AUDERGON répond qu'il y a un parallélisme des formes, cet échange-là est de même nature que la délibération prise antérieurement pour la zone de Dieulefit.

Délibération n°71/2017 :

Robert PALLUEL, Vice-président en charge de la commission " Aménagement de l'espace - Développement économique ", rappelle que les travaux d'aménagement du parc d'activités économiques (PAE) de Boulagne sont terminés et que le notaire a élaboré la trame de compromis de vente à signer. Il s'avère qu'il convient de régler la question de certaines parcelles de voirie sur la zone.

Il explique que dans le cadre de l'extension du PAE avec l'aménagement des lots et de la voirie associée, cela a nécessité de déplacer une voirie communale desservant des habitations, dont une partie se retrouve intégrée dans un des lots.

Il est proposé de réaliser une opération d'acquisition et de cession entre la CCDB et la commune de La Bégude de Mazenc.

- Cession de la commune de La Bégude de Mazenc à la CCDB : parcelles concernées n° 279 et 294 pour un total de 365 m². Nota : La voirie concernée est non inscrite au tableau des voiries communales.

- Acquisition par la commune de La Bégude de Mazenc à la CCDB : parcelles concernées n°272, 281 et 291 pour un total de 7 001 m².

Robert PALLUEL indique qu'une estimation domaniale a été sollicitée, seule la cession entrant dans le champ réglementaire. Un avis a été rendu le 18/09/2017 pour la valeur d'un euro symbolique.

Il est proposé d'effectuer ces transactions sans soulte.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à la majorité des conseillers communautaires présents (3 ABSTENTIONS, 2 CONTRE):

- CÉDE sans soulte à la Commune de La Bégude de Mazenc les parcelles sises section ZL n° 272, 281 et 291 pour un total de 7 001 m² ;

- ACQUÉRIT sans soulte auprès de la Commune de La Bégude de Mazenc les parcelles sises section ZL n° 279 et 294 pour un total de 365 m² ;

- CHARGE le Président de l'exécution de cette décision.

4- Le point sur la Commission "Agriculture - Gestion de l'Espace - Environnement"

4.1- Portage du Projet Sylvicole Territorial Bassin de Montélimar.

M-A. BARBE explique que le but du projet Sylvicole Territorial du Bassin de Montélimar est de regrouper les propriétaires forestiers afin d'établir un plan d'actions sur les forêts privées au-delà de 4ha. Les experts du CRPF établiront les modalités de gestion : coupe rase, éclaircissage, replantations, taillis, et négocieront pour l'ensemble des propriétaires. Cela conserve notre forêt, nos paysages.

Délibération n°72/2017 :

Marc-André BARBE, Vice-président en charge de la commission " Agriculture, Gestion de l'espace, Environnement " explique que depuis 2012, le Bassin de Montélimar dispose d'un tiers temps CRPF, dans le cadre d'une convention de partenariat avec le SMD 5^{ème} pôle.

Le CRPF a eu pour mission de **regrouper les propriétaires forestiers en association**, entre 2012 et 2013, afin de rédiger un **Plan Simple de Gestion Groupée (PSG)**, document de gestion durable de la forêt, dont le but est de définir le programme des coupes et travaux sylvicoles à l'horizon 20 ans.

L'ASLGF (Association Syndicale Libre de Gestion Forestière) du Haut Pays de Dieulefit a été créée en mai 2013. Elle regroupe 30 membres et plus de 700 ha de forêt. À ce jour, elle est une des plus importantes en Rhône Alpes. Le Plan Simple de Gestion groupée a été validé en 2015.

Grâce au travail mené, le Bassin de Montélimar a été nommé territoire pilote de Rhône Alpes afin de rédiger un **Projet Sylvicole Territorial (PST)**, projet de gestion forestière locale, permettant de **renforcer l'effet d'atténuation du changement climatique des forêts** et de réaffirmer l'importance de la **production de bois d'œuvre**.

Compte tenu de la dissolution du SMD 5^{ème} pôle, la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux envisage de porter le Projet Sylvicole Territorial Bassin de Montélimar pour le compte des deux EPCI concernés : Montélimar Agglomération et la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **AUTORISE le portage du Projet Sylvicole Territorial Bassin de Montélimar ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

5 - Le point sur la Commission "Petite Enfance-Jeunesse"

5.1- Point sur la commission.

M. MARTIN informe que les activités d'été se sont bien passées.

Pour les ados : Les deux séjours ont été complets, même avec l'augmentation de la capacité d'accueil à 24 jeunes. Il y a de très bons retours des familles sur les deux séjours (Sport nature et Portugal). Les semaines passerelles aussi ont donné entière satisfaction, tant sur la semaine Théâtre d'impro en partenariat avec le Bled, que sur la semaine Sauvageons- Sauvageonnes.

Pour les 2 séjours à l'ALSH, ils se sont bien passés également. Moins de fréquentation pour celui à Valdrôme pour les enfants de Bourdeaux car le séjour était déjà proposé depuis des années. Il y a une réflexion pour l'année prochaine afin de proposer des séjours spécifiques par tranche d'âge. Les 2 accueils de loisirs ont bien fonctionné.

M. MARTIN rajoute que la cantine de Poët Laval livre les repas de la crèche de Dieulefit depuis la rentrée, et en profite pour remercier la Commune du Poët Laval.

P. STADLER précise que les premiers retours sont plutôt positifs.

Ch. PRIOTTO demande le prix des repas.

P. STADLER indique qu'il est à 4.40 €.

S. BERNARD tient à remercier le travail et la réactivité de l'équipe Enfance-Jeunesse, concernant l'accueil de loisirs les mercredis. Elle ajoute que la caravane est en train d'être customisée par les jeunes.

5.2- Évolution des tarifs des accueils de loisirs Intercommunaux pour les 3/11 ans.

M. MARTIN informe que l'ALSH La Ferme St Pol propose le mercredi un accueil à la journée et à la demi-journée depuis septembre. Environ 30 enfants d'inscrits.

Délibération n°73/2017 :

Michèle MARTIN, Vice-présidente en charge de la Commission " Petite Enfance Jeunesse" explique qu'en raison du retour à la semaine scolaire de 4 jours pour plusieurs communes du territoire, il convient d'organiser deux types d'accueil pour l'ALSH de la " Ferme Saint Pol " le mercredi :

- À la journée
- À la demi-journée.

Une nouvelle grille de tarifs correspondants aux différents accueils a été discutée lors de la commission du 06/09/2017. Ceux-ci doivent être adaptés aux différents modes d'accueil.

En effet, nous constatons que la possibilité de proposer un accueil à la journée (sur l'accueil de loisirs de Bourdeaux, sur la Ferme Saint Pol pour les enfants de 3 à 4 ans et les mercredis) est une souplesse pour les familles, mais cela implique une gestion des inscriptions et de l'organisation pour les directrices très importantes. De plus, les inscriptions étant plus variables, les accueils sont moins rentabilisés en raison des inscriptions et désistements de dernière minute.

Suite à ces constats il est proposé :

D'augmenter les tarifs de l'accueil à la journée de 0.50 € par jour pour toutes les tranches de quotient familial.

De proposer un tarif demi-journée sans repas pour les mercredis à l'ALSH de la " Ferme Saint Pol "

Proposition de tarifs pour les accueils de loisirs " vacances " si inscription à la journée et pour l'accueil des mercredis en journée et demi-journée :

Tarifs ALSH JOURNEE	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4
Tranches de QF	<565	565 à 900	901 à 1200	1201 à +
Tarif par jour ou ½ journée mercredi avec repas	9.50 €	10.50 €	11.50 €	12.50 €
Tarif à partir 2 ^{ème} enfant -10 % (si inscrit le même jour)	8.55 €	9.45 €	10.35 €	11.25€
Tarif ½ journée mercredi sans repas	5 €	6 €	7 €	8 €
Tarif ½ journée sans repas à partir 2 ^{ème} enfant -10 % (si inscrit le même jour)	4.5 €	5.4 €	6.3 €	7.2 €

Proposition de Tarifs journaliers pour les accueils de loisirs " vacances " si inscription à la semaine

Tarifs FORFAIT SEMAINE	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4
Tranches de QF	<565	565 à 900	901 à 1200	1201 à +
Tarif / jour si inscription semaine	9	10	11	12
Tarif à partir 2 ^{ème} enfant -10 %	8.10	9	9.90	10.8

- En cas de désistement d'un enfant pour une semaine d'activité, sans présentation de certificat médical ou de justificatif de motif grave (décès...), 15€ de frais de dossier seront facturés.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- APPROUVE les propositions tarifaires ci-dessus à appliquer à compter du 1^{er} octobre 2017 ;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles.

6- Le point sur la Commission "Solidarités-Habitat"

F. SIMIAN indique que la commission s'est tenu le 5 septembre.

La commission a discuté du plan d'actions du PLH. Les propositions d'actions seront présentées en Comité des Maires le 5 octobre et en COPIL avec les partenaires institutionnels.

Concernant le bilan du PIG de 2015 à mars 2017 : 42 dossiers soit 49 logements répartis sur tout le territoire, qui ont bénéficié de subventions.

Dans le cadre du "Challenge mobilité Auvergne-Rhône-Alpes" Anouck VALOIS a organisé le 12 mai avec le Département et Dromolib un petit-déjeuner entreprises afin de présenter le dispositif, seules 2 entreprises étaient présentes.

L'Association Familiale qui livre les repas à domicile pour les personnes âgées, a fait une demande de subvention auprès de la CCDB. Les membres de la commission avaient demandé un document explicatif pour statuer. Nous venons de le recevoir, la commission l'étudiera la prochaine fois.

Elle rajoute que dans le cadre de la semaine bleue, le 3 octobre, un forum seniors est organisé à la Halle à Dieulefit.

7 - Le point sur la Commission "Tourisme"

7.1 Conception et pose de panneaux d'information pour la gestion du multi-usage des espaces naturels et agricoles.

É. BOUVIER indique qu'à ce jour toutes les communes n'ont pas répondu.

M-A. BARBE demande si le panneau sera simple ou double face ?

M. NIMER BERTHES dit qu'il sera simple face, mais si certaines communes souhaitent du double face l'option sera étudiée (Le Poët Laval, Dieulefit, Bourdeaux avec une face dédiée Sur les pas des Huguenots). L'implantation sera discutée avec chaque commune. ½ journée est prévue sur place avec le prestataire pour les voir des endroits stratégiques, de passage.

O. CADIER demande quel sera le contenu ?

M. NIMER BERTHES indique qu'il y aura une carte sur les sports de nature, des informations sur les entités paysagères, les particularités faunes et flores, l'agriculture, le pastoralisme, les recommandations et les bonnes pratiques.

Ch. PRIOTTO dit que la commune en aura besoin certainement de plusieurs panneaux.

Délibération n°74/2017 :

Éric BOUVIER, Vice-président en charge de la Commission "Tourisme" rappelle que les espaces naturels et agricoles du territoire sont le lieu de multiples activités (élevage, sports de nature, chasse, etc.) et que la méconnaissance mutuelle des pratiques peut parfois mener à des incompréhensions ou à des comportements allant à l'encontre d'une bonne cohabitation.

Depuis l'été 2015, la CCDB a lancé plusieurs opérations liées au multiusage, notamment des sites pastoraux : parution d'un guide de bonnes pratiques à destination des pratiquants de sports de nature, guide qui a été repris à l'échelle départementale, éductour sur le pastoralisme et les sports de nature auprès des hébergeurs, prestataires touristiques et offices de tourisme du territoire, acquisition d'équipements (passage canadiens, portillons) pour les sites pastoraux et de randonnées...

Un nouveau projet porte sur la conception et la pose de panneaux d'information dans chacune des communes du territoire (sous réserve de l'accord des municipalités) dont les contenus auront pour objectif :

- D'informer chaque usager sur les éléments patrimoniaux, environnementaux, agricoles emblématiques du territoire et sur les activités de sports de nature,
- De communiquer sur les pratiques de ces sports et les comportements à adopter afin de faciliter la cohabitation entre usagers.

Éric BOUVIER rappelle que ce projet est inscrit dans les orientations budgétaires 2017 et présente le plan de financement.

Dépenses	
Panneaux	27 793.50 € HT
(Conception, fabrication et pose)	

Recettes	
LEADER 64%	17 787.84 €
CCDB 36%	10 005.66 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **APPROUVE le projet et le plan de financement ;**
- **APPROUVE la demande de subvention auprès du programme LEADER ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

7.2 Stratégie touristique : Validation de la feuille de route.

É. BOUVIER informe que suite à la présentation à La Roche Saint Secret, un temps de réflexion a été donné pour que chaque commune fasse des retours. Ces derniers ont été pris en compte. Il rajoute que ce document a été présenté au CA de l'OT.

Délibération n°75/2017 :

Monsieur Eric BOUVIER, Vice-président en charge de la Commission Tourisme rappelle que l'ensemble de la stratégie touristique a été présentée au conseil communautaire du 6 juillet 2017. Il propose que le conseil communautaire acte une validation de principe sur les contenus du document présenté en juillet et envoyé à tous les conseillers communautaires ; ces contenus faisant alors office de feuille de route à 5 ans mais sous réserve, chaque année, d'une validation d'un plan d'actions annuels et de son budget.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **APPROUVE la stratégie touristique telle qu'elle est décrite dans le document final.**

7.3 Point sur la saison touristique 2017.

É. BOUVIER demande si les communes ont des retours sur le bilan touristique.

À Dieulefit : Ch. PRIOTTO dit que c'est une belle saison. Les commerçants sont contents. La piscine a une fréquentation de +3%. On est en plein dans un mouvement de fond, les gens recherchent le terroir, l'authenticité, des prix abordables.

À La Bégude de Mazenc, M-A. BARBE dit que le camping enregistre une baisse d'activités d'environ 5 %. Les commerçants ont eu une bonne fréquentation. La piscine + 20% de fréquentation.

À Bourdeaux : P. CHALAMET dit que la piscine a eu une hausse de fréquentation. La saison a néanmoins eu du mal à démarrer.

À Pont de Barret : R. PALLUEL dit que le camping a été une bonne année. Pour les commerçants ils ont eu une bonne activité en semaine et moins le weekend.

À Eyzahut : F. SIMIAN dit que la piscine a eu une fréquentation de + 20%.

8 - Le point sur la Commission "Culture-Patrimoine"

8.1 Point sur la commission.

F. SIMIAN dit que la commission se réunira la semaine prochaine.

Dans le cadre d'un prochain CTEAC, la DRAC est d'accord, mais pas de montant fixé. Pour la Région, a priori aucune aide, car elle estime que notre territoire n'est pas considéré comme ayant un besoin culturel. Le Département est d'accord si des conditions sont remplies : un binôme artiste extérieur - artiste local.

On va étudier la possibilité de repartir avec un CTEAC avec des structures (CAEM, Maison de la Céramique et les médiathèques) qui permettraient une médiation.

8.2 Mise en place de panneaux d'information patrimoniale. Annule et remplace la délibération n°30/2017 du 9 mars.

Ch. PRIOTTO informe que la commune de Dieulefit n'a pas besoin de panneaux après concertation du conseil municipal.

Délibération n°76/2017 :

Fabienne SIMIAN, Vice-présidente en charge de la Commission "Culture-Patrimoine", rappelle qu'en 2015, la Communauté de Communes, le Collectif du patrimoine, le Département et les communes concernées ont mené un projet de signalisation et de valorisation patrimoniale; 30 panneaux ont été installés sur plusieurs communes du territoire.

Aujourd'hui certaines communes souhaitent un complément de panneaux (Dieulefit, La Bégude-de-Mazenc, Pont-de-Barret et La Roche St Secret) et d'autres souhaitent s'équiper (Crupies, Bouvières, Les Tonils, Bezaudun-sur-Bine, Truinis et la CCDB).

Les 14 panneaux seront conçus avec la même technique et rendu visuel que les précédents; leurs formats différents en fonction des besoins : certains seront des panneaux de signalétique patrimoniale apposés sur des monuments et d'autres des plans de pays ou plan de ville, selon les besoins de chaque commune. Tous ne seront réalisés et posés qu'avec l'accord des communes et des propriétaires privés le cas échéant.

Comme en 2015, il est proposé que la CCDB porte cette opération et sollicite des aides du Conseil Départemental (Conservation Départementale) et de LEADER et que la part résiduelle soit demandée à chacune des communes concernées au nombre de panneaux posés.

Dépenses

14 Panneaux	26 943,40 € HT
-------------	----------------

(Graphisme, traduction anglaise, fabrication, pose, supports de pose si nécessaire)

Recettes

LEADER 60%	16 166,04 €
Département - 20% de la part restante	2 155,47 €
Autofinancement	8 621,89 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **APPROUVE le projet et le plan de financement ;**
- **APPROUVE les demandes de subventions auprès du Département et du programme LEADER ;**
- **AUTORISE le président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

8.3 Sur les pas des Huguenots, aménagement de sentiers.

O. CADIER dit qu'il aimerait que le savoir-faire de notre territoire soit mis en valeur, que le prestataire vienne rencontrer des personnes ressources.

M. NIMER BERTHES explique que le travail du prestataire ce n'est pas le contenu mais la mise en application TIC des contenus que l'on souhaite valoriser et le storytelling des contenus.

J-M. AUDERGON informe qu'à la réunion du programme LEADER, il a été présentée une initiative qui va dans le même sens et qui mériterait vraisemblablement d'être coordonnée. Elle est en train de se mettre en place, elle est plus destinée à valoriser des sites patrimoniaux sur Montélimar et sur une partie des communes de Montélimar Agglomération par des applications type internet.

Il rajoute qu'il a été demandé collectivement au sein du comité de programmation LEADER que les technologies et applications soient plus largement réparties sur le territoire LEADER. Ces deux approches semblent converger, il serait utile de se rapprocher.

Délibération n°77/2017 :

Fabienne SIMIAN, Vice-présidente en charge de la Commission " Culture-Patrimoine ", présente le contexte dans lequel s'inscrit le projet :

- Le sentier Sur les pas des Huguenots est labélisé Itinéraire Culturel Européen, il est homologué GR et il est aujourd'hui en extension depuis les Cévennes et entre le Luberon et le Diois en passant par les Baronnies provençales.

- Le Ministère des Affaires étrangères a lancé en 2014 un appel à projet de contrat de destination pour rendre plus lisible l'image touristique de la France.
Le Comité de Massif des Alpes a été retenu sous l'appellation "Voyage dans les Alpes", reconnu comme une marque de destination. L'objectif central du contrat et de destination est de faire du tourisme itinérant un levier de développement d'une économie touristique durable dans les Alpes.
Le sentier Sur les pas des Huguenots fait partie des itinéraires retenus.
- Le PNR des Baronnies Provençales a été retenu au titre des Espaces Valléens. C'est un programme d'intervention de politiques de développement et de diversification mené sur le massif des Alpes. Son objectif central est la valorisation du patrimoine naturel et culturel du territoire où les activités touristiques et les services sont complémentaires et associés.
Le territoire de la CCDB entre dans le périmètre de ce programme.
Le projet Sur les pas des Huguenots a été retenu dans le cadre de l'axe stratégique "Enrichir la destination" dont l'action "Développement d'une offre culturelle associée à l'histoire du territoire".

Le développement et la notoriété du projet Sur les pas des Huguenots ainsi que ses multiples reconnaissances peuvent bénéficier à la CCDB d'autant plus que le premier point de départ du sentier est le Poët-Laval et que le siège social de l'association nationale est sur le territoire.

Afin de renforcer l'attractivité locale du sentier et de compléter les actions déjà menées (Voix d'Exil notamment), Fabienne SIMIAN propose la création de circuits de visite pour :

- Valoriser et faire connaître des patrimoines naturels et culturels qui ne se trouvent pas directement le long de l'itinéraire principal,
- Diversifier l'offre en direction des marcheurs en itinérance et les inciter à découvrir le territoire,
- Conforter, de façon plus générale, l'itinéraire en proposant de nouvelles animations autour de la randonnée et de la découverte des patrimoines culturels et naturels.

Il s'agit ainsi d'enrichir l'offre en sentiers de découverte thématique, en direction des marcheurs en itinérance et des touristes résidents, afin de susciter l'envie chez ces publics de prolonger leur séjour sur le territoire. C'est aussi un moyen de donner corps et consistance à un itinéraire patrimonial et culturel qui ne peut s'appuyer sur le seul cheminement.

Ces circuits tout public, dont jeunes et familles, seront proposés sur supports numériques permettant des parcours et visites en autonomie et toute l'année.

Methodologie : ingénierie de projet : repérage des sites, élaboration des circuits de visites, recherche documentaires sur les contenus à valoriser, construction des contenus, choix des supports et outils adéquats

Moyens et outils : appel à un prestataire professionnel pour la conception des contenus de visites et mise en œuvre des contenus et supports techniques et TIC / création des applications, matériel, panneaux, etc. et communication sur les circuits et visites créés (supports papiers + infos sur sites internet).

Partenariats : toutes structures et personnes ressources spécialisées (association nationale " Sur les Pas des Huguenots", Conservation départementale du patrimoine, ADT de la Drôme, Office de Tourisme, Musée du protestantisme, etc.).

Fabienne SIMIAN rappelle que ce projet est inscrit dans les orientations budgétaires 2017 pour la première partie conception-étude et informe qu'il est éligible au programme Espaces Valléens.

Dépenses TTC

Application mobile (Conception, création, intégration, contenus)	25 000 €
Muséographie	1 400 €
TOTAL	26 400 €

Recettes

FNADT - 40%	10 560 €
Conseil Régional - 40%	10 560 €
CCDB - 20%	5 280 €
TOTAL	26 400 €

Dépenses 2017 TTC

Conception, phase 1	10 000 €
TOTAL	10 000 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- APPROUVE le projet et le plan de financement ;
- APPROUVE les demandes de subventions FNADT et auprès de la Région Auvergne-Rhône Alpes ;
- AUTORISE le président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

9 - Le point sur la Commission "Gestion des déchets"

9.1 Point sur la commission.

Ph. BERRARD dit que l'été s'est bien passé, avec une fluidité avec le prestataire, COVED.

Bilan fin août sur les tonnages :

OM : - 1%, Verre : + 8 %, Cartons : + 15 % par rapport à 2016.

Il explique que la commission a travaillé sur le règlement de redevance qui sera présenté en commission puis au Comité des Maires le 17 octobre et en conseil le 14 décembre.

Il ajoute également que les membres de la commission vont commencer à travailler sur la réflexion à engager sur la fiscalité (TEOM/REOM).

10 - Le point sur la Commission "Finances-Personnel"

10.1 Caractéristiques des dépenses à engager sur l'article 6257 des Budgets de la Communauté de Communes - Annule et remplace la délibération du 25 mars 1999.

Délibération n°78/2017 :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- DÉFINIT comme suit les caractéristiques de dépenses à engager à l'article 6257 des budgets de la Communauté de Communes :

- Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations.
- Achat de fleurs et autres présents offerts pour diverses cérémonies ou occasions notamment lors de mariages, décès, naissances, départs.

10.2 Convention de mise à disposition d'un agent communal entre la commune de Dieulefit et la CCDB.

J-M. AUDERGON informe que Magali CHAZAUD commence le 17 et non le 1^{er} octobre. Dans un premier temps, elle va faire le tour des communes, faire un état des lieux et procéder à un inventaire. Dans ce cadre, les communes ont reçu des fiches enquêtes, il rappelle que la date-line est demain.

Ch. PRIOTTO rajoute que les maires sont responsables pénalement de l'état de conservation des archives. À Dieulefit, on a eu de la chance d'avoir recrutée Magali CHAZAUD, qui a une maîtrise d'histoire ancienne spécialité archive. Quand on parle d'archive, on parle du passé mais aussi de l'avenir, pour les générations futures.

Elle félicite que cette décision soit prise. A l'issue des 3 mois, on verra si les maires sont intéressés pour partager ce poste.

J-M. AUDERGON dit que sur la base du bilan on décidera si on recrute et suivant quelles modalités un archiviste à l'échelle de la Communauté de Communes.

Délibération n°79/2017 :

Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la commission "Finances - Personnel" rappelle que les maires ont à diverses reprises interpellé la CCDB sur la question de la gestion mutualisée des archives.

Il explique que ce travail de réflexion nécessite notamment d'effectuer un inventaire des besoins des communes et d'organiser un service mutualisé d'archiviste sur le territoire, il est envisagé de signer une convention de mise à disposition d'un agent communal exerçant la fonction d'archiviste de la commune de Dieulefit.

Il explique que le temps de mise à disposition de l'agent sera de 50% de son temps de travail hebdomadaire, à compter du 17 octobre 2017 pour une période de 3 mois.

Il propose que cette mise à disposition puisse être si nécessaire reconduite pour une période maximale de 3 mois supplémentaire.

Le montant de la mise à disposition est estimé à 1 300 € par mois.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- VALIDE la mise à disposition d'un agent communal ;
- VALIDE le montant de la mise à disposition ;
- DIT que cette mise à disposition pourra être renouvelée pour une période de trois mois maximum ;
- AUTORISE le Président à signer une convention de mise à disposition d'un agent communal avec la commune de Dieulefit et toutes pièces utiles à cette décision.

10.3 Instauration de la taxe pour la Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations pour l'exercice 2018.

H. BOFFARD dit que l'on affinera le montant avant le vote des budgets 2018.

Ch. PRIOTTO dit qu'avant ça pesait sur le budget général de la CC et maintenant ça va peser sur les contribuables. Elle demande la participation que l'on verse aux 2 syndicats.

P. STADLER indique que l'on a versé 128 000 € pour 2017.

Ch. PRIOTTO demande le taux appliqué de la taxe GEMAPI pour percevoir 80 000 €.

H. BOFFARD informe qu'il sera de 0.2 voire 0.3%.

Ch. PRIOTTO demande ce que cela représentera pour les contribuables.

P. STADLER répond que le bureau d'études a travaillé avec les 2 syndicats (Roubion-Jabron et Lez) a pris des bases moyennes. Pour une base moyenne de la Taxe d'Habitation à 3400 ça fera 9 € et pour une base moyenne de la Taxe Foncière Bâtie à 1850 ça fera 4.65 €.

Ch. PRIOTTO demande ce que l'on versait avant, ça s'annule ? La seule ressource que l'on affectera aux 2 syndicats de rivière ce sera cette taxe ou on continuera aussi à participer avec le budget général ?

R. PALLUEL dit que la taxe GEMAPI ne prend pas tout en charge. Cette taxe a été mise en place car l'Etat impose aux EPCI de gérer les digues. Il informe que l'on a environ 30 kilomètres de digues (à Dieulefit : quai Morin, l'hôpital, à Bourdeaux...). Il faudra faire le recensement, regarder leur état, mettre un niveau de protection, réaliser des travaux, de l'entretien ... L'Etat ne prévoit pas de financement pour l'investissement sur les digues, à part la taxe GEMAPI.

Ch. PRIOTTO dit que finalement on ne va pas économiser sur le budget général.

J-M. AUDERGON répond que logiquement il y a une partie des frais de fonctionnement que l'on versait aux 2 syndicats qui sont inclus dans la taxe. D'un point de vue réglementaire, il y a des responsabilités nouvelles qui n'étaient pas intégrées et qui sont susceptibles de peser lourd.

M-A. BARBE rajoute que l'on doit délibérer avec un montant si on veut être abondé par les services de l'Etat et être éligible à des subventions.

J-M. AUDERGON dit que les 2 syndicats ont travaillé sur les charges mais on est dans une situation ubuesque, à savoir que les 2 comités de bassin vont changer de périmètre, de statuts et de gouvernance. Tous les deux nous ont fait part de montants qui seraient à percevoir mais on ne sait pas si ça va répondre à la demande. Or nous devons mettre en place la GEMAPI et son montant avant que les structures de gestion existent et sans savoir si ces estimations vont être acceptées par les élus qui vont siéger au syndicat.

On est dans l'obligation d'anticiper sur la mise en place d'un cadre réglementaire au 1^{er} janvier 2018, sans que l'on ait à ce jour cette compétence, et sans être sûr du montant à affecter. Le bureau d'études a proposé de voter sur le principe de la mise en place de la taxe et d'inscrire une somme. Il faudra néanmoins délibérer à nouveau avant le 1^{er} février 2018 pour rendre conforme l'ensemble de la démarche.

P. PUTOUD précise que c'est une démarche très longue. Aujourd'hui, se pose la question de comment va être faite la répartition entre les différents bassins. Sur notre partie du Lez on ne fait que de l'entretien, mais sur Valréas et Bollène il y a un risque d'inondations, on est obligés de faire des digues, des investissements.

Pour compléter J-M. AUDERGON ajoute qu'il y a une contribution de solidarité aux investissements, c'est une obligation réglementaire.

P. STADLER informe qu'au prochain conseil communautaire on va devoir délibérer sur les nouveaux statuts des 2 syndicats.

Délibération n°80/2017 :

Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la commission "Finances - Personnel" rappelle que la Communauté de Communes aura la compétence relative à la " Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations " à compter du 01/01/2018 conformément aux statuts approuvés par arrêté préfectoral n°2016348-005 le 13/12/2016.

Il explique que la loi 2014-58 dite loi de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 a introduit la taxe, dite " taxe GEMAPI " au travers de l'article 1530 bis du Code Général des Impôts.

La taxe GEMAPI est :

- un impôt de répartition : la communauté vote un produit global attendu que l'administration fiscale se charge de répartir entre les redevables, selon les critères fixés par le législateur
- un impôt additionnel : l'établissement de la taxe et son recouvrement sont adossés sur les contributions directes locales (taxes foncières, taxe d'habitation et cotisation foncière des entreprises).

À noter que les propriétaires et occupants de logements à loyer modérés sont exonérés de la taxe GeMAPI.

Le montant du produit attendu de la taxe GeMAPI doit être exclusivement affecté aux charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI tel que défini au II de l'article 1530 bis du code général des impôts.

Considérant le besoin de financement estimé par les syndicats des deux bassins versant du territoire (Lez et Roubion-Jabron) pour conduire les actions entrant dans le cadre de la compétence GeMAPI ;

Étant donné qu'en l'état des textes, l'instauration de la taxe GeMAPI pour l'exercice 2018 requiert une délibération intervenant avant le 1^{er} octobre 2017 ;

Il est proposé d'instaurer la taxe GeMAPI et de fixer le produit attendu à 80 000 €.

D'une manière générale, le produit de cette taxe sera arrêté chaque année par une délibération spécifique, intervenant avant le 1^{er} octobre de l'exercice précédent.

Considérant l'article 1530 bis du Code Général des Impôts introduit par la loi 2014-58 du 27 janvier 2014, dite loi Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles pour la compétence Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations.

Considérant l'arrêté préfectoral en date du 13 décembre 2016 modifiant les statuts de la CCDB.

Vu l'article L211-7 du Code de l'Environnement définissant la compétence " Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI) " ;

Vu les statuts de la communauté en date du 13/12/2016, actant la prise de compétence GeMAPI par celle-ci à compter du 01/01/2018 ;

Vu la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu l'article 1530 bis du code général des impôts, donnant la possibilité aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, dans le cadre de leur compétence " Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ", d'instaurer une taxe destinée à financer cette compétence.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents (1 ABSTENTION : F. SIMIAN):

- DÉCIDE d'instaurer, sur le territoire de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux, la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'exercice 2018 ;
- ARRÊTE le produit maximum de cette taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations, pour l'exercice 2018 à 80 000 € ;
- CHARGE le Président de l'exécution de cette décision.

11 - Le point sur la Commission "Travaux-Bâtiments-DSP"

P. CHALAMET informe que le désamiantage de la toiture à la Maison de la Céramique est terminé. Concernant l'extension de la crèche Souffle d'Eveil à la Bégude de Mazenc, on arrive à la fin du chantier. La réception des travaux est prévue le 19 octobre. Début du déménagement le 1^{er} novembre, elle sera fermée le 2 et 3 pour le transfert dans les nouveaux locaux. Elle rouvrira le lundi 6 novembre. Les travaux débiteront dans l'autre partie.

12 - Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)

Délibération n°81/2017 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, explique que dans le cadre de la loi NOTRe, le Préfet et le Président du Conseil Départemental doivent élaborer de façon conjointe un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) et celui-ci doit ensuite être soumis pour avis aux intercommunalités.

Sur la base d'un diagnostic territorial, ce schéma doit définir les actions à mettre en œuvre sur une durée de six ans, pour renforcer l'offre de services marchands et non marchands.

Le diagnostic pour le Département de la Drôme a porté sur 6 thématiques déclinées en enjeux et en actions.

THÉMATIQUES	LES ENJEUX	LES ACTIONS
La Santé	<p>La communication</p> <p>Le maintien et l'adaptation des services</p> <p>La mutualisation</p> <p>La diffusion des services</p> <p>La mise en réseau</p>	<p>*Dresser le bilan de la mise en œuvre du pacte territorial et poursuivre le déploiement des maisons de santé.</p> <p>*Développer des coopérations entre les établissements de santé et les services pour les personnes en perte d'autonomie.</p> <p>*Développer le partage numérisé et sécurisé des informations de santé.</p> <p>*Développer les outils de prise de rendez-vous en ligne.</p> <p>*Promouvoir la mobilité et les différents modes d'accès aux services de santé.</p> <p>*Encourager l'organisation de permanences locales des professionnels médicaux.</p>

		<p>*Encourager la mise en œuvre de contrats locaux de santé (CLS).</p> <p>*Valoriser le département afin d'inciter les médecins et les professionnels de santé à s'installer.</p>
Les Services publics	<p>La mutualisation</p> <p>La visibilité et l'accessibilité aux services mutualisés</p> <p>Le développement du numérique</p>	<p>*Accompagner le déploiement des MSAP (Maisons de Services au Public).</p> <p>*Consolider le réseau des points de médiation numérique de proximité.</p> <p>*Encourager la mise en place de Maisons de Services au Public itinérantes.</p> <p>*Créer un observatoire des services publics.</p> <p>*Mettre en réseau les MSAP.</p> <p>*Mettre en place des partenariats et des coopérations à l'échelle des intercommunalités.</p>
Éducation Jeunesse	<p>Le maintien / renforcement</p> <p>Les usages numériques</p> <p>L'accompagnement</p>	<p>*Promouvoir et renforcer les dispositifs en faveur de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.</p> <p>*Établir un diagnostic actualisé des besoins et apporter des réponses adaptées aux enfants ayant des troubles d'apprentissage.</p> <p>*Résorber les fractures numériques dans les établissements scolaires.</p> <p>*Développer de e-learning pour l'éducation, l'enseignement supérieur et la formation.</p> <p>*Mettre en place des outils de communication sur les offres de formations supérieures.</p>
Culture Sports Loisirs	<p>Le maintien et la mutualisation</p> <p>Les mobilités</p> <p>Les usages du numériques</p> <p>La gouvernance et la mise en réseau</p>	<p>*Soutenir le monde associatif et le bénévolat.</p> <p>*Soutenir les investissements mutualisés d'équipements et de matériels.</p> <p>*Améliorer la connaissance de l'offre de services.</p> <p>*Poursuivre le développement des services itinérants.</p>
Solidarités	<p>Le maintien, la mutualisation et la coordination</p> <p>L'adaptation et la gouvernance</p> <p>Le développement des usages du numérique</p>	<p>Adapter et améliorer les logements</p> <p>*aux besoins des personnes âgées ou handicapées.</p> <p>*Promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies dans la vie quotidienne des aidés et des aidants.</p> <p>*Stimuler le réseau de bénévoles accompagnant les personnes âgées vers l'usage du numérique.</p>

		*Encourager la création de centres intercommunaux d'action sociale.
Services de proximité	Le maintien et la mutualisation La connaissance L'innovation et l'adaptation La mobilité	*Élaborer une charte des bonnes pratiques d'aménagement commercial. *Mettre en place des conventions territoriales entre les chambres consulaires et les EPCI. *Développer les points multi services et les commerces itinérants en zone rurale.

Conformément aux dispositions de l'article 98 de la loi NOTRe, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- ÉMET un avis FAVORABLE au SDAASP ;
- AUTORISE LE Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

13 - Décisions du Président

Décision 20-2017 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier à un prestataire professionnel la réalisation d'une vidéo de promotion touristique du territoire et après lancement d'une consultation :

Nom Prestataire	Prix TTC	Note concept sur 2,5	Note référence sur 2,5	Note Prix sur 5	Note totale	Classement
Enki Mauchrétien	1 840 €	1	0	5	6	2
Vincent Biraud	5 100 €	1	0,5	1,80	3,30	4
Voir Média Production	13 356 €	2,5	2	0,69	5,19	3
Chadam Communication	4 644 €	2	2,5	1,98	6,48	1

Le Président, **CONSIDÉRANT** l'offre la mieux disante **DÉCIDE** de signer un contrat de commande avec Chadam Communication pour un montant de 4 644 € TTC.

Décision 21-2017 :

CONSIDÉRANT la nécessité de poursuivre l'accompagnement technique d'assistance à la maîtrise d'ouvrage effectué par le CEDER, Point Info Energie, dans le cadre des travaux de rénovation énergétique à l'espace collectif à Pont de Barret.

Le Président, **DÉCIDE** de signer une convention " Audit énergétique - Faisabilité bois-énergie " avec le CEDER, pour un montant de 3 000 € TTC.

14 - Questions diverses

Ch. PRIOTTO demande des informations concernant la SIL.

M. NIMER BERTHES indique qu'une réunion avec les services de la DDT et le Comité Départemental Technique est prévue le 12 octobre suite aux rencontres avec les communes et pour travailler sur le cahier des charges pour la consultation d'un prestataire pour l'étude d'implantation.

Ch. PRIOTTO informe que le congrès des maires a lieu les 18 et 19 octobre à Nyons. Le mercredi 18, un salon avec des exposants, divers fournisseurs est proposé. C'est ouvert aux employés de mairie.

J-M. AUDERGON rappelle les dates des prochaines réunions : Comité des maires sur le PLH le 5 octobre et le 17 octobre sur le règlement de redevance, Conseil communautaire le 16 novembre et 14 décembre.

N. BLANC informe que dimanche a lieu la virade de l'espoir et donne- rendez-vous au Juncher.

J-M. AUDERGON rappelle que samedi à 18H00, a lieu l'inauguration de l'exposition des stagiaires de la Maison de la Céramique.

Le Conseil est clos à 20h00

ALEYRAC	ARNAUD Dominique	
LA BEGUDE DE MAZENC	BARBE Marc-André	
	BERNARD Sophie	
	BOUVIER Éric	
	CUER Gérard	
BÉZAUDUN SUR BINE	BOMPARD Guy	
BOURDEAUX	CHALAMET Patrick	
	MARTIN Michèle	
BOUVIERES	REYNAUD Philippe	
COMPS	FABRE Jean-Pierre	
CRUPIES	VINCENT Lionel	
DIEULEFIT	PRIOTTO Christine	
	AUDERGON Jean-Marc	
	BERNON Jean-Pierre	
	BLANC Nicole	
	CADIER Olivier	
	HOFFMANN Patricia	
	NELSON Nadia	
EYZAHUT	SIMIAN Fabienne	
MONTJOUX	BERRARD Philippe	
ORCINAS	ROUSSET Maurice	
LE POËT LAVAL	MAILLIAT GALLIANO Monique	
PONT DE BARRET	PALLUEL Robert	
	ESPIE Patrick	
ROCHEBAUDIN	LEMEE Jean-Paul	
LA ROCHE ST SECRET	PUTOUD Pierre	
SALETTES	BOFFARD Henri	
SOUSPIERRE	GUILHAUD Eliette	
TEYSSIÈRES	RASPAIL Marc	
TRUINAS	TERROT Serge	
VESC	TIXIER André	